

ATELIER

Atelier sur la proposition et la priorisation d'actions

Mise en contexte

Une fois la vision commune de développement durable adoptée, la prochaine étape est la réalisation d'actions en lien avec la vision. La quatrième étape du projet « Ensemble pour un avenir durable » permettra de bâtir un plan d'action et d'identifier les actions prioritaires pour la région. Une fois encore, nous souhaitons miser sur un processus de concertation et d'implication des décideurs et acteurs socio-économiques.

Pour cela nous avons amorcé le travail lors de l'étape des consultations qui s'est déroulé à l'automne 2006. Aujourd'hui, le travail se poursuit. Tout au long de la journée, des outils, démarches et moyens de mise en œuvre du développement durable ont été présentés. Au cours de cet atelier, vous devrez prendre connaissance de l'aspect spatial et temporel des actions. Vous devrez aussi suggérer des actions concrètes, puis sélectionner les actions qui vous semblent prioritaires.

Activité 1 – L'aspect spatial et temporel

Nous vous proposons sept actions possibles de développement durable. Vous devrez identifier leurs échelles. L'échelle spatiale permet de déterminer si une action peut se réaliser au niveau local et/ou de la MRC et/ou régional. L'échelle temporelle permet de déterminer si une action doit se réaliser à court terme, moyen terme ou long terme.

Activité 2 – Proposition d'action

Vous devez maintenant réaliser un exercice de remue-méninges afin d'identifier des actions concrètes permettant de mettre en œuvre la vision et le développement durable de notre région. Pensez à des actions touchant les différentes échelles spatiales et temporelles.

Dans un premier temps, vous disposez de cinq minutes pour réfléchir individuellement et inscrire ce qui vous vient à l'esprit. Soyez créatif, éliminez toutes contraintes, laissez-vous aller. Ensuite, l'exercice se poursuit en groupe afin de présenter vos idées et prendre connaissances de celles des autres.

Rappelez-vous qu'il faut proposer des actions concrètes qui correspondent à des outils ou moyens facilitant la mise en œuvre de notre vision de développement durable.

Activité 3 – priorisation

La mise en œuvre du développement durable est un long processus qui se fait étape par étape. Il faut pourtant commencer quelque part. Vous devez donc, en groupe, sélectionner

des actions qui vous semblent prioritaires. Vous devez choisir 2 ou 3 actions prioritaires à court terme, 2 ou 3 prioritaires à moyen terme et 2 ou 3 prioritaires à long terme. Utilisez les sept actions proposées par l'atelier et celles que vous avez identifiées.

ASPECT SPATIAL, ASPECT TEMPOREL

PERSPECTIVE SPATIALE	Local	MRC	Région
Adopter une charte des paysages			
Mettre en place le compostage résidentiel			
Organiser une campagne de promotion à l'achat local			
Développer une certification verte			
Développer un outil d'analyse de projet et d'aide à la décision			
Faire du covoiturage			
Acheter du café équitable			

PERSPECTIVE TEMPORELLE	CT*	MT*	LT*
Adopter une charte des paysages			
Mettre en place le compostage résidentiel			
Organiser une campagne de promotion à l'achat local			
Développer une certification verte			
Développer un outil d'analyse de projet et d'aide à la décision			
Faire du covoiturage			
Acheter du café équitable			

*CT = court terme (1 à 5 ans), MT = moyen terme (5 à 10 ans), LT = long terme (10 à 25 ans)

PRIORISATION

Court terme (1 à 5 ans)

Moyen terme (5 à 10 ans)

Long terme (10 à 25 ans)
